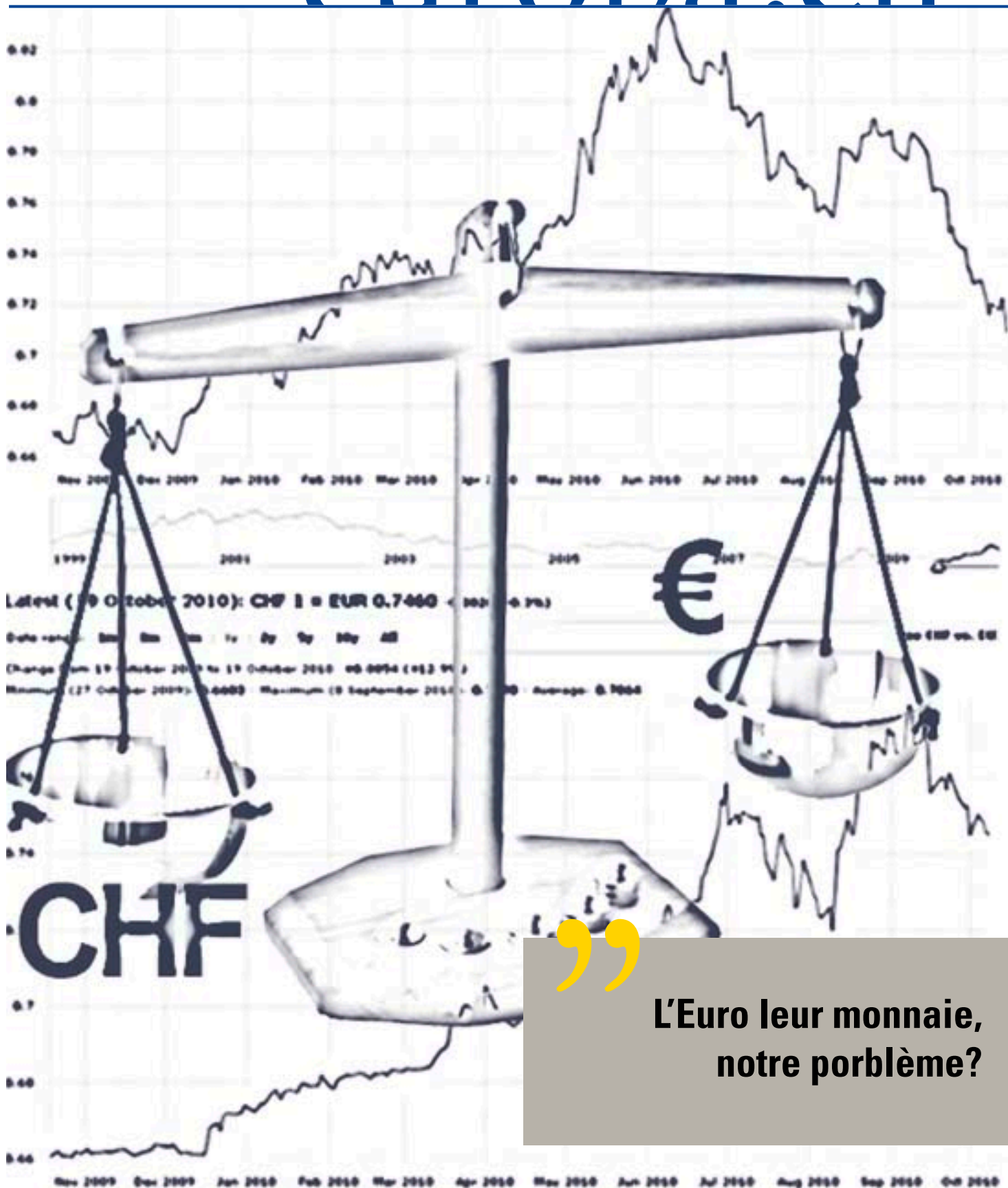




# europa.ch



actualité

**Michael Fust:**  
**Consciemment, droit dans le mur ?**

» page 3

section

**Albert Tille:**  
**Les Vaudois sont europhiles**

» page 4

abattage de mythes

**L'arrogance nationale sans borne de Monsieur Wäfler**

» page 5

projecteur

**Quel rapport demain entre l'Euro et la Suisse ?**

» page 6

interview

**Interview sur l'Euro**

» page 7

international

**Et si la diversité devenait plus qu'un principe !**

» page 10

yes

**Eva Hirschi:**  
**L'UE doit être plus proche des citoyens**

» page 13

lire

**Hans Peter Fagagnini:**  
**«Notre Sonderfall à nous tous»**

» page 14

la dernière

» page 15

**Chère lectrice, cher lecteur**

Depuis peu, l'Europe est enfin redevenue d'actualité dans ce pays. De multiples contributions dans les médias et prises de position autour du rapport du Conseil fédéral sur la politique européenne ont nourri un intense débat. Certaines d'entre elles étaient prévisibles, d'autres décevantes ou plutôt réjouissantes. A l'évidence, elles ont fait apparaître les carences de la voie bilatérale, même si d'aucuns se complaisent dans le déni de réalité. Le Conseil fédéral, lui, est lucide dans l'analyse mais inconséquent dans les conclusions, dès lors qu'il s'en tient exclusivement à l'option bilatérale (p.3). Toutefois, il serait faux de considérer ce débat sur l'Europe comme une marche à vide. Car il n'y a pas de doute qu'il marquera de son empreinte les élections fédérales d'octobre 2011. Au demeurant, les partis politiques ont d'ores et déjà annoncé la couleur...

Dans son rapport, le Conseil fédéral analyse pour la première fois l'option « adhésion assortie de dérogations ». Cela peut s'expliquer notamment par la position de la mon-



naie unique et les problèmes économiques de la zone euro. La question de savoir si une adhésion sans reprise de l'euro est possible ne pourra être clarifiée que lors de négociations d'adhésion. Un tel scénario est-il souhaitable ? Pour le Nomes, il n'y a pas d'a priori dans cette affaire, étant en-

tendu que la question monétaire ne devrait pas faire échouer une éventuelle adhésion.

Cela dit, le franc fort et les problèmes liés à la politique monétaire et le taux de change sont un défi permanent pour l'économie suisse. C'est pourquoi nous avons réalisé une série de brèves interviews de personnalités de différents milieux (pp. 7-11). Notre objectif est de mieux connaître les répercussions de la faiblesse relative de l'euro sur notre économie.

Je vous souhaite une agréable lecture. ■

*M. Fust*  
Michael Fust



**ch.spots**

**Sirop framboise**

Nous avons hâte de goûter aux liqueurs exquises et aux spécialités exotiques à des prix enfin abordables. Et soudain, comme premier article officiellement introduit suite à l'entrée en vigueur du principe du Cassis-de-Dijon, voici le sirop framboise qui fait son apparition dans les commerces suisses ! Depuis début octobre, à la Migros, nous pouvons nous en procurer pour 3 francs 50 au lieu de 4 francs 80 les 1,5 litres. Mais le doux mélange n'est une spécialité ni des pays baltes, ni du pays basque. Il s'agit d'une production suisse qui, avec ses 10% de pur jus de fruit, respecte les normes européennes, alors que les normes suisses exigent au moins 30% ! Nous pouvons nous réjouir : Migros explore d'autres possibilités ! Nous constatons d'ailleurs déjà la présence d'un nouveau produit : un sirop de baies pour 3 francs 30. Enfin ! (dg)

**Gotthard**

Record du monde ! La Suisse se rapproche de l'Europe ! Nous, les Suisses, avons bientôt terminé la construction du tunnel du siècle (pour être précis, nous avons bientôt terminé la planification et le financement, et pour ce qui est de la construction, elle repose majoritairement sur les travailleurs des pays voisins de l'UE, élément dont il est peu question ici). Le message-clé du spectacle : la Suisse est solidaire envers l'Europe, elle paie des milliards de manière volontaire, et ce n'est pas une profiteuse. Il est juste dommage que personne ne l'ait remarqué jusqu'à là. Pour les lignes d'accès se trouvant en Allemagne et en Italie, des déclarations d'intention ont été prononcées, mais les fonds nécessaires n'ont été promis ni à Bruxelles, ni à Berlin, ni à Rome. Alors quoi ? « La joie persiste, nous avons le plus long tunnel du monde ! » (dg)

# CONSCIEMMENT, DROIT DANS LE MUR ?

Par Michael Fust, secrétaire général

**Le Conseil fédéral entend poursuivre la voie bilatérale. Le rapport sur l'évaluation de la politique européenne de la Suisse livre une analyse nuancée de la situation actuelle, mais il reste timide et ne tire aucune conséquence politique.**

La conférence de presse du Conseil fédéral de mi-août à propos de la politique européenne avait suscité une grande attention de la part des médias. « *La voie bilatérale reste l'instrument le mieux à même de sauvegarder les intérêts de la Suisse à l'égard de l'UE* ». Tel est le message du Conseil fédéral qui a bénéficié d'un large écho public. Le rapport sur l'évaluation de la politique européenne de la Suisse n'a quant à lui presque pas eu plus d'impact dans les médias, l'essentiel du message étant connu et les élections fédérales approchant à grands pas.

## Une analyse nuancée...

Le rapport est cependant riche en conclusions et mérite une attention particulière. La première partie se veut d'une part descriptive, elle pose le contexte des relations entre la Suisse et l'Union européenne, et d'autre part, elle apporte un jugement de la situation actuelle. Dans l'UE les changements couronnés de succès et leurs effets sur la Suisse sont analysés, notamment avec les nouveautés apportées par le Traité de Lisbonne. Au moyen des trois critères du Rapport Europe 2006, les relations helvético-européennes sont passées au crible. Conclusion: « *Les évolutions décrites [dans le présent chapitre] font clairement ressortir une érosion dans les marges de manœuvre dont dispose notre pays dans la conduite de ses relations avec l'UE au moyen de l'instrument de la voie bilatérale. [...] La voie bilatérale et sectorielle suivie à ce jour a indiscutablement été couronnée de succès du point de vue de la défense des intérêts nationaux.* »

Dans la deuxième partie, les diverses options possibles sont analysées une par une, avec leurs effets et leurs problèmes

propres, en fonction du secteur concerné. Il s'agit de la poursuite de la voie bilatérale sans nouvel accord, de la poursuite de cette voie avec développement par la conclusion de nouveaux accords, de la mise en place d'un cadre institutionnel (« accord-cadre »), de l'adhésion à l'EEE, de l'adhésion à l'UE et de l'adhésion à l'UE assortie de certaines dérogations (concernant l'euro par exemple).

En guise de conclusion, un bilan de la voie bilatérale est une nouvelle fois dressé. Les buts de la politique européenne de la Suisse sont atteints grâce à ce dispositif, en particulier en termes de prospérité et de sécurité. Cette voie est en outre appréciée et soutenue par le peuple. Le bilan est toutefois « nuancé » concernant les aspects touchant à la souveraineté et à l'autonomie de la Suisse. Les négociations avec l'UE se sont considérablement compliquées. S'ensuit le blocage de certains dossiers en cours. De plus, le Conseil fédéral s'accorde sur le fait que la position de la Suisse en tant que pays tiers implique certains désavantages, qui ont tendance à se renforcer. « *A ce jour, ces objectifs ont été atteints dans une large mesure grâce à la voie bilatérale, même si cette dernière révèle certaines faiblesses, notamment en termes d'influence sur des normes qui touchent directement la Suisse, de limitation en termes de souveraineté liées à la reprise du droit de l'UE pour éviter des situations défavorables, d'absence d'accès complet au marché de l'UE ou sur le plan de la sécurité juridique.* »

## ...sans conséquences politiques

Au vu de cette analyse, nous pouvions attendre du Conseil fédéral qu'il rectifie sa politique européenne, ou au

moins qu'il envisage diverses options. Tel n'est cependant pas le cas. En dehors de toute logique, il conclut de la manière suivante :

« *Compte tenu du bilan largement positif à ce jour de la voie bilatérale et du fait que la poursuite et le développement des relations entre la Suisse et l'UE est dans l'intérêt mutuel, le Conseil fédéral estime qu'un changement abrupt de stratégie n'est, actuellement, pas opportun [...].* »

Ainsi, bien que le Conseil fédéral reconnaisse que la voie bilatérale est insuffisante, que certaines négociations en cours sont bloquées et que l'UE répète son insatisfaction face à ces accords sectoriels, celui-ci n'en tire aucune conséquence. Il souhaite seulement réactiver la voie bilatérale par des « mécanismes institutionnels ». Dans ce but, un groupe de travail bilatéral est actuellement chargé de proposer des solutions. Reste à espérer que l'opération réussisse à éviter un blocage de la politique européenne, au moins à court terme. La Suisse ne peut plus se permettre de perdre à nouveau une dizaine d'années. Le Conseil fédéral ne doit donc pas tarder à corriger le tir, sinon un « changement abrupt de stratégie » sera inévitable. Un tel changement aurait des conséquences imprévues et l'écho public dont il jouirait rendrait certainement toute solution profitable pour la Suisse impossible. Il s'agit donc non seulement d'une vision, mais aussi et surtout d'une question d'anticipation et de clairvoyance. Si la marge de manœuvre continue à s'éroder et la tendance négative persiste, la maxime certes souvent rabâchée, mais tout autant pertinente, « Gouverner, c'est prévoir », prendra à nouveau tout son sens. ■



# LES VAUDOIS SONT EUROPHILES

Par Albert Tille, membre de la section vaudoise du Nomes

**Deux députés vaudois membres du Nomes ont invité le gouvernement cantonal à prendre une position d'ouverture vers l'Europe. La réaction du Conseil d'Etat est positive.**

Le postulat déposé par Christa Markwalder, conseillère nationale et présidente du Nomes, a invité le Conseil fédéral à repenser la politique européenne de la Suisse. Dans le canton de Vaud, une terre europhile, deux membres du Nomes ont fait une démarche similaire. Alessandra Silauri a interpellé le Conseil d'Etat sur les risques et les limites pour les cantons de la poursuite de la voie bilatérale. Plus contraignant, un postulat de François Cherix a demandé un engagement actif du gouvernement dans le débat européen en concertation avec les cantons partageant les mêmes visions. Vaud a une responsabilité particulière. Son président, Pascal Broulis dirige la Conférence des gouvernements cantonaux. Or cet organe, créé en 1993 après le refus de l'EEE prend une importance grandissante dans la définition de la politique étrangère de la Suisse.

Les interventions Silauri et Cherix ont été accueillies positivement au sein du Grand Conseil. Par la voix de son président Pascal Broulis, le gouvernement a fait preuve d'ouverture. Il reconnaît les avantages obtenus jusqu'ici par les bilatérales, notamment en matière d'éducation. Il fait en revanche une analyse particulièrement critique du développement des négociations avec l'UE et réclame l'ouverture d'un débat sur l'adhésion.

- Les accords de Schengen-Dublin et la reprise de l'acquis communautaire démontrent l'infime marge de manœuvre laissée à la Suisse et aux cantons.
- Les nouveaux adhérents à l'UE sont de moins en moins enclins à faire des concessions à la Suisse.
- La voie bilatérale ne doit pas mener à une adhésion de facto, sans droit de participation, ce qui semble de plus en plus souvent être le cas dans le cadre du contexte actuel.
- Les bilatérales peuvent s'apparenter non pas à une négociation librement consentie, mais à l'adhésion obligatoire de la Suisse aux conditions européennes.
- L'adhésion ne doit pas être un sujet tabou. Le Gouvernement vaudois rejoint donc, sur le fond, la position du Conseil d'Etat fribourgeois.

Cette ferme position ne clôt pas le cheminement politique des interventions européennes dans le canton de Vaud. Le gouvernement doit encore se prononcer sur les demandes formulées dans le postulat Cherix. ■

## Réactions de cinq députés, membres du Nomes après le débat au Parlement vaudois.

### **Alessandra Silauri (VER)**

A côté des difficultés que rencontrent aujourd'hui les bilatérales, le Conseil d'Etat a relevé les aspects positifs de l'acquis des accords passés avec l'UE. Je regrette qu'il n'ait donné aucun chiffre précis à ce sujet. Des données factuelles permettraient d'avoir un débat plus objectif et moins émotionnel sur l'avantage qu'apporte notre rapprochement avec l'Europe, et la nécessité qu'il faut, par tous les moyens, continuer ce processus, car son interruption aurait de graves conséquences pour la prospérité de la Suisse.

### **Pierre Zwahlen (SOC)**

Le peuple vaudois s'est bien souvent montré, dans les votations l'un des plus européens parmi les cantons suisses. Le Conseil d'Etat vaudois prend, lui aussi, une position européenne plus avancée que le Gouvernement fédéral. Il indique qu'il faut élever le statut de l'adhésion. Ce ne serait plus une simple « option à long terme », mais une « alternative à moyen ou long terme ».

### **Raphaël Mahaim (VER)**

Je suis un peu déçu que le gouvernement ne soit pas allé aussi loin que les Fribourgeois en faveur de l'adhésion. Le président Pascal Broulis a une position critique. Il dirige la Conférence des gouvernements cantonaux et hésite à prendre une position de combat qui le mettrait mal à l'aise dans ses discussions avec les autres cantons.

### **François Cherix (SOC)**

Par mon postulat, je demande que, au-delà de sa déclaration positive, le Gouvernement fasse un bilan complet des intérêts du canton dans la question européenne et qu'il constate que Vaud reste traditionnellement attaché à une politique d'ouverture. Après ce bilan, il faut développer une véritable stratégie de communication qui explique comment, sur la scène suisse, faire valoir la voix des Vaudoises et des Vaudois.

### **Laurent Wehrli (RAD)**

#### **Rapporteur sur le postulat Cherix**

L'appui largement majoritaire au postulat Cherix, affirme qu'il est très important que les cantons se positionnent dans ce débat. Un nombre important de députés pense que l'on doit se rapprocher de l'Union. Mais cela ne signifie pas que le Grand Conseil Vaudois dirait « oui » si on le faisait voter aujourd'hui sur l'adhésion.





# L'ARROGANCE NATIONALE SANS BORNE DE MONSIEUR WÄFLER

## « DE NOMBREUX FONCTIONNAIRES DE L'UE VEULENT NOUS ATTIRER DANS LE PIÈGE DE L'UNION EUROPÉENNE »

« Pourquoi de nombreux fonctionnaires de l'UE essaient-ils de piéger notre pays en forçant le rapprochement ? Pour l'UE, le Modèle étatique suisse, avec son système de codécision par voie de démocratie directe et sa responsabilisation citoyenne, assortie d'un ordre économique et institutionnel relativement efficace, est sujet à hérisser le poil et à offusquer. (...) Cela conduit les Euro-Bureaucrates à tenter de faire disparaître cet embarrassant « Mémorial helvétique » de la scène européenne et de le liquéfier en le neutralisant et le rendant conforme, au moyen du processus d'intégration. En même temps, l'UE recherche de nouveaux sponsors solvables, afin d'apaiser sa soif de financements à fond perdu. »

Markus Wäfler, ancien Conseiller national, No de septembre 2010 de l'Organe officiel de l'Union démocratique fédérale « EDU-Standpunkt »

1. Les « Euro-bureaucrates » se rendent chaque matin à leur bureau bruxellois dans le seul but de manigancer de façon obsessionnelle sur leur seul sujet de réflexion: « comment pouvons-nous enfin contraindre la Suisse à intégrer l'Union ? Dans le dédale des longs corridors du Berlaymont, on ne perçoit, jour après jour, que le murmure: LA SUISSE !, LA SUISSE !, LA SUISSE !

Ce « Modèle suisse » à valeur mondiale - voire plus directement européenne, – dont parle M. Wäfler, procède d'une arrogance nationalisante aussi grotesque que risible. L'attitude fondamentale de cette Institution n'a pas changé depuis des décennies: a) Compte tenu de la situation géographique de la Suisse au cœur du Continent, celle-ci et l'UE se voient condamnés à coopérer étroitement au nom d'un intérêt réciproque fondé sur une communauté d'innombrables secteurs d'attache relevant du politique, de l'économique, du social et du culturel. b) La culture politique, tout comme la capacité économique de la Suisse, sont reconnues et respectées; pour les autres pays européens, elles ne fournissent en revanche aucun argument pour poser ce « modèle » sur un piédestal et en faire une source de vénération quasi-religieuse, et de mise-à-genoux devant ce phénomène suisse sans pareil... c) Dans le cas où la Suisse devrait se décider

à adhérer, elle serait extrêmement bienvenue; dans le cas contraire, cela serait admis sans sourciller. Les relations Suisse-UE, qui seraient considérées par les deux parties comme essentielles, devraient alors s'accommoder en fin de compte de la mise en œuvre de prémisses propres à réserver des traitements de faveur spécifiques dans la négociation et des exceptions en tous genres. d) La Suisse trouvera en tout moment des interlocuteurs à Bruxelles – mais force est de constater qu'elle ne figure en aucun cas en haut de la liste des problématiques communautaires à traiter.

2. La présomption nationale démesurée, qui ressort de l'article de M. Wäflers, est largement présente en Suisse. Elle sous-tend l'idée selon laquelle l'UE devrait apporter un soin particulier au développement de nos relations, du fait que nous ayons un statut de « second meilleur partenaire » – à traduire comme suit: selon les statistiques, aucun autre pays tiers, hormis les Etats-Unis, ne consacre autant d'argent pour le financement d'importations provenant des 27 Etats-Membres de l'UE. Cela semble en imposer, mais à y regarder de plus près, politiquement, c'est aussi exploitable qu'insignifiant dans les termes: car chaque pays-membre de l'UE exporte bien plus ses marchandises et services en direction des autres pays du marché intérieur de l'Union qu'en direction de pays tiers. Pour le total du commerce extérieur d'une grande majorité des 27 pays-membres, marché intérieur et pays tiers confondus, les exportations vers la Suisse sont absolument marginales. Nous importons 3,9% du total des exportations de l'Allemagne et figurons au 10ème rang de la « liste-exports » allemande; pour la France, 2,8% de ses exportations, 4ème rang; pour l'Italie, 3,9% de ses exportations, rang 6; pour l'Autriche 3,7% des exportations, rang 4. Vis-à-vis de ces voisins, nous pouvons nous considérer comme de plus ou moins « bons clients ». Mais pour des pays-membres comme Malte (0,47%, rang 14), voire l'Estonie (0,2%, rang 22), comment pouvons-nous leur faire admettre une quelconque attitude bienveillante à notre égard, en relation avec nos demandes de traitement spécial, dans le cadre des négociations économiques.
3. Et pour en venir à la « soif de financements à fond perdu » de l'UE, il est clair que l'adhésion de cette Suisse prospère et cash-payer représenterait un plus évident: compte tenu des flux financiers assez obscurs passant de Bruxelles aux Etats-Membres et des Etats-Membres à Bruxelles, la Suisse



# L'AVENIR DE L'EURO ET LA SUISSE

**Ces derniers temps, l'avenir de l'euro a fait les choux gras des médias. Au moment où la crise des dettes était à son comble, beaucoup de monde le qualifiait de construction défectueuse et le disait mourant. Sa situation précaire a même fait naître des doutes quant à sa pérennité jusque dans les rangs des partisans de l'adhésion.**

Or, grâce à une opération de sauvetage mise en place en un temps record, l'Union européenne a réussi à éviter le pire et à rétablir la confiance. Afin de se prémunir contre de nouvelles catastrophes, les chefs de gouvernement de l'Union ont décidé de durcir les règles du Pacte de stabilité et de croissance dont le non-respect est considéré comme la principale raison de la crise des dettes. Ces mesures permettront de pallier les imperfections du système et l'UE s'emploiera à renforcer la coordination des politiques économiques des Etats membres. De plus, certains points du Traité de Lisbonne seront retouchés afin d'assurer une stabilité durable de la zone euro. Les éléments essentiels des modifications sont connus : l'interdiction de la prise en charge réciproque des dettes entre Etats membres est maintenue, l'union monétaire ne se transforme pas en une « union de transferts ». Mais il est prévu de mettre en place un mécanisme de crise permettant de venir au secours d'Etats membres de la zone euro, ce toutefois à la condition que l'ensemble de la zone soit menacé. Afin d'exclure la seule responsabilité du contribuable, des créanciers privés et des banques seront appelés à participer à un éventuel redressement. L'ensemble de ces réformes est destiné à renforcer à long terme la stabilité de l'union monétaire et de l'euro, une évolution qui ne peut qu'être dans l'intérêt de la Suisse. Mais il faut se faire à l'idée qu'une Union européenne, plus fortement intégrée au plan économique, sera à l'avenir encore moins encline à faire des concessions à des Etats tiers...

## Une petite histoire de l'euro

L'euro, introduit en 1999 comme monnaie virtuelle, est devenu, en 2001, argent liquide. Aujourd'hui, l'euro est la monnaie légale de quelque 329 millions de personnes dans 16 des 27 Etats membres de l'UE. Il s'est établi comme la deuxième monnaie de réserve au monde. En 2011, l'Estonie deviendra le 17e membre de la zone euro. La signature à Maastricht du Traité sur l'Union européenne, entré en vigueur le 1er novembre 1993, fut à l'origine de l'euro. Le traité prévoit que tous les Etats membres remplissant les soi-disant critères de convergence sont en droit – ou obligés – d'adopter l'euro. Lesdits critères sont la stabilité des prix, la stabilité du budget, la stabilité à long terme des taux d'intérêt et la stabilité des taux de change. Nombre de nouveaux Etats membres ne remplissant pas encore lesdits critères, conservent leur monnaie nationale.

## Adhérer sans reprise de l'euro ?

Certains pays tels que le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède, tout en étant membres de l'UE depuis assez longtemps, n'ont pas repris l'euro. Dans le débat sur l'Europe en Suisse, ces cas de figure sont parfois cités comme modèles pour notre pays. Or, au moment de la signature du Traité de Maastricht, le Royaume-Uni et le Danemark étaient déjà membres de la Communauté et obtinrent une dérogation au traité, le soi-disant opt out. En revanche, la Suède n'adhéra à l'UE qu'en 1995 et eût été obligée de reprendre la monnaie unique. La population suédoise s'étant, lors d'un référendum en 2003, exprimé contre l'introduction de l'euro, la Suède

viole depuis cette date délibérément le critère de stabilité des taux de change. Ce procédé est notoire et a (jusqu'à présent) été toléré par l'UE. En principe, la Suisse, elle aussi, serait tenue de reprendre l'euro en cas d'adhésion – d'autant qu'elle remplit normalement les critères de convergence. Une période de transition pour l'introduction ferait concrètement l'objet de négociations d'adhésion. C'est également lors de telles négociations que pourrait être clarifiée la question d'une clause d'exemption. Etant donné l'actuel endettement de la zone euro, et les incertitudes qui y sont liées, nombre d'experts estiment que la Suisse serait bien placée, le cas échéant, pour négocier un opt out. Mais il n'y a pas de certitude absolue.

## La stabilité de l'euro – un facteur important pour la Suisse

Même pour un pays non membre comme la Suisse, l'avenir de l'euro est d'une importance capitale. L'étroite imbrication économique dans la zone euro est l'évidence même. Raison pour laquelle le taux de change est une donnée cruciale pour notre économie. Dans le contexte de la crise financière, la stabilité et l'endettement relativement faible de notre pays ont eu pour effet d'apprécier le franc outre mesure par rapport à l'euro et au dollar. La Banque nationale, en intervenant massivement sur le marché des devises, a essayé sans grand succès de stabiliser les taux de change. Voilà pourquoi nous avons demandé à différents acteurs et des milieux directement concernés, à travers de brèves interviews, comment ils évaluent la situation actuelle et les répercussions sur l'économie suisse. (mf) ■



# FRANC FORT NE POSE PAS DE PROBLÈMES AUX PME

**Euro-interview avec Roland M. Rupp, Association Suisse des PME**

**europa.ch:** *Il a été souvent écrit que beaucoup de PME orientées vers l'exportation connaissent des difficultés à cause de la force du Franc et pourraient être tentées de transférer leur production dans la zone Euro. La Suisse doit-elle craindre une perte de places de travail à cause du Franc fort ?*

**Roland M. Rupp:** Non, en aucun cas. Seul 10% des entreprises suisses sont actives dans l'exportation et n'en sont pas dépendantes exclusivement non plus. La Suisse offre comme lieu d'implantation de nombreux avantages tels que des infrastructures fiables, une main d'œuvre qualifiée, la paix du travail, etc. si bien qu'un transfert à l'étranger ne se justifie pas en raison d'un Franc fort uniquement.

*Pour de petites entreprises, il n'est pas toujours possible de s'assurer contre le risque de change. Quelles possibilités ont les PME de s'accommoder des conséquences négatives d'un Franc fort ? Offrez-vous une aide concrète en tant qu'association ?*

Nous soutenons naturellement les PME en Suisse et collaborons par conséquent avec des partenaires comme par exemple le négociant de devises Wisenta SA. Une discussion préalable à un départ à l'étranger suffit souvent à montrer le danger des fluctuations monétaires, si bien que les mesures correspondantes (fixation de cours annuels, devise de paiement, conditions, etc.) peuvent être prises.

*De nombreux faiseurs d'opinion estiment que le Franc suisse restera à un niveau élevé face à l'Euro à long terme. La Banque Nationale entend renoncer à des interventions massives à l'avenir. Quelles possibilités voyez-vous pour faciliter la survie des PME ?*

Je me répète. Seule une minorité de PME en Suisse sont menacées uniquement par la force du Franc. La situation économique de ces 2 dernières années en a frappé certaines beaucoup plus durement à cause de l'effondrement du chiffre d'affaires. Pour aider les PME, nous pouvons nouer certains contacts utiles et les soutenir en conséquence.

*L'Euro ne s'est-il pas établi depuis longtemps comme une monnaie parallèle, aussi auprès des petites et moyennes entreprises, en tenant par exemple une comptabilité ou en signant des contrats de livraison sur le marché intérieur en Euro ?*

Il est clair que le 10% des PME actives dans l'import/export sont confrontées à l'Euro et tiennent une comptabilité correspondante. Par contre, que la facturation interne ou autre soit effectuée en Euro, cela nous est totalement inconnu.

*L'introduction de l'Euro n'apporterait-elle pas aussi des avantages concrets à la Suisse et à son économie ?*

Non ! La monnaie nationale a toujours ses avantages. Il serait fondamentalement faux d'abolir la monnaie, en gardant à l'esprit que certains États

membres de l'UE souhaiteraient déjà revenir à leur monnaie et que cela faciliterait la gestion des finances publiques. On oublie souvent que les petites entreprises justement sont plutôt importatrices qu'exportatrices. Celle qui a par

exemple fixé ses prix au taux de change annuel de 1.55 à fin 2009 profite aujourd'hui d'une marge supplémentaire grâce aux fluctuations de change. Les listes de prix ne sont pas actualisées durant l'année et une PME avec un volume d'importation de 100 000 EUR reçoit actuellement un bonus net de Fr. 20000. ■

*L'interview a été réalisée par écrit le 20 octobre.*

## Roland M. Rupp

Roland M. Rupp a fondé le Réseau Suisse des PME en 2006 et occupe le poste de vice-président de la direction générale de l'Association Suisse des PME depuis 2008.



(Photo: mad)



# FÉDÉRATION SUISSE DU TOURISME CONTE SUR

## Euro-interview avec Mario Lütolf, fédération suisse du tourisme (FST)

**europa.ch:** *Est ce que les conséquences de la hausse du Franc sont perceptible sur le tourisme suisse?*

**Mario Lütolf:** L'été 2010 montre jusqu'à présent (Mai - Aout) une augmentation d'1.9% des touristes suisses et de 4% des touristes étrangers. Les principales sources de cette progression sont les marchés asiatique et américain, mais aussi de nombreux marchés européens affichent une hausse.

*Pour contrebalancer le recul attendu de cinq pourcent du nombre de visiteurs européens a été lancé pendant la saison estivale des forfaits avec des prix fixes. Ces 250 forfaits ont-ils fait leur preuve ?*

Nous en faisons un bilan satisfaisant. Les offres ont été vite réservées. En majorité par les allemands, suivit des néerlandais et des français. Il s'est pourtant avéré que les clients n'ont pas considérés ces offres comme des surprises ou des innovations, mais plutôt comme des promotions normales. Nous continuerons donc à l'avenir à proposer des offres promotionnelles avec des prix fixes en Euros.

*Jusqu'à présent, la moitié des nuitées provenait de visiteurs de la zone Euro. Par rapport à ses concurrents, par exemple l'Autriche, la Suisse est devenu nettement plus cher. Attendez-vous cet hiver, une chute du nombre de touriste ?*

Cet été, nous avons constaté une très forte augmentation des touristes venant de marché hors de la zone Euro. La venue de touristes de Chine, d'Inde, d'Australie mais aussi du Canada et des Etats Unis a pu compenser la diminution des touristes en provenance de pays de la zone Euro. Les touristes de la saison hivernale viennent pourtant principalement d'Europe, et dans ce cas, la cours trop élevé du Franc suisse pourra conduire à une nette diminution de la fréquentation.

*Pour les Suissesses et les Suisses, passer des vacances dans la zone Euro est pour le moment très avantageux. Attendez vous aussi un recul du tourisme au sein de nos frontières ?*

Les Suisses constituent des clients fidèles et loyaux. La tendance pour ces touristes évoluent néanmoins aussi dans le sens de réservation de dernières minutes et dépendante de la

météo. On voyage aussi plus souvent mais moins loin.

*On estime que le Franc restera encore pour une longue période fort. Quelles conséquences peut en attendre la Suisse?*

Nous estimons la baisse de la fréquentation de la zone Euro à environ 5%. En été, cette perte est en grande partie compensée par des visiteurs d'Outre-mer. Les emplois ne sont donc pas encore menacés.

*Face au Franc, ce n'est pas seulement l'Euro qui est faible mais aussi le dollar. Ainsi, au delà de l'Europe et par exemple pour la Chine, la Suisse est en comparaison plus chère. Cela est il compenser par autre chose?*

Le tourisme en provenance d'Asie et d'Amérique du Nord à fortement progressé au cours de l'été 2010. Nous comptons dans le futur, sur une poursuite de cette croissance notamment en provenance des marchés asiatique. La diversité de provenance des touristes en Suisse est très grande ce qui permet au marché en forte croissance de compenser les marchés plus en crise.

*Les variations du taux de change constituent pour les offreurs suisses un facteur d'insécurité. L'Euro comme monnaie nationale ne constituerait il pas alors de gros avantages?*

La question est hypothétique. L'avantage serait la compa-

«Les couts de bases suisses élevés et les offres haut de gamme, même avec l'Euro comme monnaie nationale, aurait une influence sur les réservations.»



### Mario Lütolf

Mario Lütolf dirige la fédération suisse du tourisme (FST) depuis 2007, association faitière du tourisme suisse. La FST délivre différents labels de qualité et s'investit dans les dossiers de formation et de formation continue.



(Photo: mäd)



# ECONOMIESUISSE RESTE CONFIDENT

## Euro-Interview avec Rudolf Minsch, economiesuisse

**europa.ch:** Economiesuisse représente, en tant qu'Association faitière, les préoccupations d'un nombre considérable de branches économiques très diversifiées. Lesquelles parmi celles-ci souffrent le plus de la hausse conjoncturelle en Suisse ?

**Rudolf Minsch:** En termes généraux, un franc suisse fort pèse sur toute l'industrie d'exportation. Une entreprise donnée est d'autant plus concernée qu'il y a moins de stimulations en provenance de l'Etranger au niveau des importations d'une part et, d'autre part, que la demande est plus ou moins sensible par rapport au niveau des prix et à la contraction de débouchés suffisamment diversifiés. Quelques entreprises ont de la peine, dans les domaines de l'industrie textile, celle des machines et des fournisseurs autos, à se positionner en véritables concurrents face aux entrepreneurs d'autres pays. Le franc fort profite surtout aux branches de l'économie qui sont principalement importateurs. Il en va de même en ce qui concerne l'attractivité du franc fort pour le secteur de la haute finance..

*De nombreux analystes prévoient que le franc suisse, en comparaison de l'euro, va rester fort à long terme. C'est justement les PME's qui sont les plus touchées, car pour elles, se prémunir contre le risque de déstabilisation monétaire par des taux de change fluctuants est souvent impossible. Faut-il s'attendre à des délocalisations dans la Zone euro ?*

Notre économie, dans les années suivant l'introduction de l'euro, a également dû s'accommoder d'un franc fort. Les années 2006-2008, marquées par un fléchissement du franc, peuvent être considérées comme des années d'exception. La récente réévaluation n'a donc rien d'inhabituel. L'économie suisse se doit de compenser la situation monétaire actuelle par un accroissement de la productivité. Cela peut se faire par une délocalisation. La situation monétaire n'est qu'un critère parmi d'autres en ce qui concerne les décisions à prendre en relation avec le choix du lieu.

*Ces derniers temps, on pouvait lire une quantité de commentaires sur l'accumulation des problèmes auxquels doit faire face notre industrie axée sur l'exportation: quelle pondération donnez-vous sur les conséquences à long terme de*

*l'affaiblissement relatif de l'euro ? Devons-nous compter avec une diminution massive du nombre des places de travail?*

La Suisse dispose d'une série de facteurs extrêmement positifs liés aux possibilités de localisation: moindres charges fiscales, mise à disposition de forces de travail de qualité, moindres taux d'intérêts, marchés du travail relativement déréglementés, stabilité politique, etc. Ce n'est pas pour rien que la Suisse est reconnue comme le pays le plus compétitif du Monde. Il est vrai que la force du franc va sporadiquement conduire à la perte de postes de travail: cependant, si les autres facteurs liés à la localisation restent intacts, j'ai pleine confiance en l'avenir de l'espace économique suisse. Nous en arriverons certes à un démantèlement de places de travail dans quelques entreprises, mais d'autres places supplémentaires vont être créées.

«Ce n'est pas pour rien que la Suisse se présente comme le pays le plus compétitif du Monde»

*Une introduction de l'euro en Suisse n'apporterait-elle pas également des avantages tan-*

*gibles à notre pays ?*

Il est indéniable qu'une monnaie unique présente certains avantages: elle sous-tend la stabilité et la sécurité indispensables à la planification économique et réduit le coût des transactions. De plus, l'introduction de l'euro impliquerait d'aller au-delà du rattachement fixe. Mais, en premier lieu, il s'agirait d'une voie à sens unique, dans la mesure où aucune sortie de la Zone Euro n'est agencée pour la Suisse. En second lieu, seule serait possible une introduction de l'euro dans le cadre d'un processus d'adhésion et la mise en chantier de ce

### Rudolf Minsch

est directeur économique et membre de la direction d'economiesuisse. Il est responsable du secteur "Politique économique", "Formation", "Santé".



(Photo: mad)



9

# LE PROBLÈME C'EST LE FRANC FORT ET PAS L'EURO FAIBLE

Euro-interview avec Hugo Bohny, expert financier et membre de la commission politique du Nomes

**europa.ch:** *Faisons le bilan du parcours de l'euro quelque neuf ans après son introduction. Pensez-vous que la crise de l'euro ne reflète qu'une faiblesse passagère ou s'agit-il d'une construction défectueuse de la monnaie unique ?*

**Hugo Bohny:** En l'espace de moins de dix ans, l'euro se présente aujourd'hui, depuis son introduction en 1999, comme le deuxième système monétaire au monde. A l'heure actuelle, négocié à 1.39 par rapport au dollar, l'euro est plus performant qu'au début de l'union monétaire où le ratio était de 1.18. Au fond, qu'est-ce qu'il faut entendre par « faiblesse de l'euro » ?

Avant l'éclatement de la crise économique et financière, le marché financier de l'euro était même plus performant que le marché du dollar. Ceux qui attribuent les actuels problèmes de l'euro à une construction défectueuse, ignorent les alternatives. Face à la crise financière des trois dernières années, les 15 monnaies constituant l'union monétaire, indépendamment du développement économique des pays membres, se seraient dissociées

l'une de l'autre, comme c'était souvent le cas autrefois quand le dollar fluctuait. Les conséquences pour les économies nationales eussent été imprévisibles. Un marché commun, prisonnier de monnaies fluctuantes, serait une construction défectueuse.

*Qu'est-ce qui serait arrivé dans le secteur bancaire européen si la Banque centrale européenne n'existait pas ?*

Reconnaissons que la BCE a mieux maîtrisé la crise que les banques centrales d'autres importants systèmes monétaires. La question de savoir si les problèmes de l'euro sont de nature passagère, dépend entre autre de l'évolution de la crise financière qui est loin d'être résolue.

Il est entendu qu'on aurait tort de prendre à la légère les problèmes causés par les politiques fiscales mal conçues des Etats membres. Il est difficile de dire si et dans quel laps de temps on pourra remédier à la situation. Mais il n'y a pas de doute que sans pressions de la part de l'UE, les efforts de redressement laisseront à désirer.

Il y a trois ans, le 21 octobre 2007, la *NZZ am Sonntag*,

sous un titre accrocheur évoquant la force incontestée de la monnaie unique, écrivait: (...) « entre-temps, même ceux qui étaient sceptiques à l'égard du projet euro, en vantent désormais les mérites ». Et le président de la BNS, Jean-Pierre Roth, déclarait, un mois plutôt à Lausanne, que la BCE avait réussi à transformer le chœur dissonant des monnaies européennes en une seule voix claire, celle de l'euro. « Une excellente nouvelle pour notre pays », Roth dicit.

*Les proeuropéens sont toujours plus nombreux à postuler l'adhésion sans reprise de l'euro. Que pensez-vous de ce scénario ? Serait-il souhaitable ?*

A l'heure actuelle, nous devons faire face à la force excessive du franc, non pas à la faiblesse de l'euro, comme je viens de l'expliquer. Cette situation a obligé la Banque nationale d'acheter des milliards d'euros, solution qui

n'est guère compatible avec le maintien de l'autonomie du franc. Que beaucoup de capitaux européens affluent à nouveau dans les banques suisses, ne saurait être dans l'intérêt de notre économie. Notre marché ne pourra pas les protéger à la

longue. D'ailleurs, le fait que beaucoup de banques encouragent ces mouvements de capitaux est en contradiction avec la politique de la Banque nationale et les besoins du secteur des exportations.

L'idée d'une adhésion sans reprise de l'euro semble être motivée par des considérations électorales. A l'évidence, l'engouement de la population pour la propre monnaie est basé sur l'émotion, non pas sur la logique. Une telle solution nous ferait en effet perdre des avantages. L'introduction du franc suisse, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, provoquait d'ailleurs aussi d'immenses émotions.

*Que faut-il faire pour convaincre la population des avantages qu'apporterait l'introduction de l'euro à la Suisse ?*

Ce qui manque, c'est une information objective, dépourvue de toute émotion. Peut-être faudrait-il aussi faire ressortir les inconvénients de la voie solitaire.

*Où voyez-vous les plus grandes chances pour la Suisse en cas de reprise de l'euro ?*

« La reprise de l'euro permettrait d'éliminer les risques de fluctuations monétaires ! »



Pour l'industrie et le commerce, les risques de fluctuations monétaires avec notre partenaire commercial le plus important seraient éliminés. C'est précisément la hausse du franc de ces derniers mois qui a fait apparaître l'importance de ces risques.

On ne cesse d'évoquer les taux d'intérêt bas en Suisse pour justifier l'autonomie monétaire. A ce jour, personne n'a pu me convaincre de la pertinence de l'argument selon lequel des taux d'intérêt bas en tant que tels présentent un avantage. Des taux d'intérêt bas signifient forte accumulation de capitaux et il est permis de se demander si nos dettes hypothécaires de l'ordre de 700 milliards ne sont pas simplement le reflet d'un capital immobilier surévalué. Il est exact que des taux d'intérêt plus élevés, conséquence probable d'une reprise de l'euro, pourraient faire baisser les valeurs immobilières. Politiquement, une telle évolution aurait l'avantage d'enrayer la cherté des loyers dont on se plaint.

Des taux d'intérêt trop bas peuvent aussi encourager des allocations inopportunes de capitaux, comme entre autres celles qui, au milieu de la première décennie de ce siècle, ont provoqué les crises de grandes entreprises (Swissair, Zurich, Rentenanstalt) et la banqueroute (évitée) d'UBS.

En fait, les conséquences pour les épargnants doivent être relevées comme le désavantage le plus frappant de taux d'intérêt trop bas. Ainsi, l'investissement sans risque de capitaux des caisses de pension est un problème lancinant. Le marché financier du franc suisse est trop petit pour les accueillir tous. D'une manière générale, on peut dire que « l'îlot des taux d'intérêt bas » est à l'origine du désavantage le plus patent pour notre assurance vieillesse, y compris le troisième pilier. Grâce à la reprise de l'euro s'ouvrirait un large marché financier liquide, exempt de risques monétaires et garantissant des taux d'intérêt plus élevés. ■

*Les interviews ont été menées entre le 13 octobre et le 20 par écrit.*

*recueilli par Milena Caderas et Julien Chérault*

## **Hugo Bohny**

82, a travaillé pendant 36 ans pour la Guyerzeller Bank AG, Zurich, de 1977 à 1988 comme président de la direction et de 1989 à 1998 comme président du conseil d'administration. Il est membre de la commission politique du Nomes et domicilié à Feldmeilen.

## **Banque européenne d'investissement (BEI)**

Avec le Traité de Rome fut créé un instrument qui a pour principal but d'investir dans des projets au sein de l'UE tout en garantissant un développement équilibré de l'espace communautaire. Les actionnaires sont les 27 pays membres de l'UE ; le Conseil des gouverneurs est représenté par leurs ministres de l'économie. La BEI emprunte son capital essentiellement sur les marchés financiers. Elle peut également investir de son propre chef dans des pays candidats à l'adhésion, voire dans des pays en dehors de l'Europe

## **Droit de pétition**

Tout citoyen de l'UE ou toute personne résidant dans un Etat membre peut adresser au Parlement européen une plainte ou une requête dont l'objet doit porter sur des questions relevant des domaines de compétence de l'UE. La commission des pétitions du parlement examine chaque requête et décide de la suite à donner à cette dernière.

## **Cour des comptes**

La Cour des comptes instituée en 1975 et élevée au rang d'institution européenne en 1993 ayant son siège à Luxembourg a pour rôle d'examiner les comptes annuels de l'UE ainsi que la gestion financière des fonds communautaires ; elle présente son rapport annuel au Conseil de l'UE et au Parlement européen. Ses conclusions, souvent très critiques, sont accessibles au public et publiés intégralement dans le Journal officiel de l'UE. La Cour est composée d'un membre de chaque Etat membre de l'Union.



# L'UE DOIT ÊTRE PLUS PROCHE DU CITOYEN : L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

par Eva Hirschi, Tink.ch Redactrice et participante du Challenge 2010

**Un pas en direction de la démocratie participative a été franchi : avec le Traité de Lisbonne a été instaurée l'Initiative citoyenne européenne. Elle doit permettre aux citoyennes et citoyens de l'Union de participer directement au processus de formation du droit. A l'heure actuelle, les milieux concernés discutent de l'élaboration de la loi respective.**

« Nous voulons créer un lien entre les décisions de l'UE et ses citoyens », a déclaré Alain Lamassoure, membre de la présidence du Parti populaire européen (PPE), à propos de l'Initiative citoyenne européenne. Celle-ci permet à des citoyens européens, au nombre d'un million au moins, et ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres, d'appeler directement la Commission à soumettre une proposition sur des questions présentant pour eux un intérêt et relevant des domaines de compétence de l'UE. Après avoir examiné l'initiative, la Commission peut présenter une proposition de loi, sans toutefois y être contrainte.

## **Pour les droits des citoyens**

Le 1er décembre 2010, le règlement y relatif entrera en vigueur. Ainsi les citoyens de l'Union européenne pourront-ils pour la première fois participer au processus de formation du droit. Toutefois, avant que la loi puisse être mise en œuvre, le Parlement européen et le Conseil des ministres doivent en fixer les règles générales et les procédures. C'est pourquoi une audition a eu lieu à Bruxelles au mois de septembre, au cours de laquelle des politiques et des représentants de différentes organisations ont pris position.

« Nous voulons des instruments fiables et simples afin de répondre aux attentes des citoyens » a déclaré Maros Sefcovic, vice-président de la Commission européenne. Conny Reuter, secrétaire général du Réseau européen des organisations non gouvernementales, a ajouté que c'est la raison pour laquelle les partis politiques ne devraient pas pouvoir lancer des initiatives. « Ici, ce sont les intérêts des citoyens qui sont en jeu », a-t-il dit. Olivier Hoedemann du Corporate Europe Observatory craint cependant la formation d'un conglomerat de groupes d'intérêt et de lobbying.

## **Efficiences contre protection des données**

La manière de collecter et de vérifier les signatures d'une initiative a donné lieu à de vives discussions. Alexander Alvaro, porte-parole des affaires intérieures de l'ALDE Groupe au Parlement européen (Alliance des démocrates et des libé-

raux pour l'Europe), s'est notamment exprimé sur les problèmes de sécurité par rapport à la collecte de signatures sur Internet. « Aujourd'hui, créer une deuxième adresse email ne pas de problème pour pouvoir signer deux fois. » Il reconnaît toutefois qu'une collecte de signatures avec papier et stylo nécessiterait trop de matériel.

Wolfgang Kowalsky de la Confédération des syndicats européens (CSE) a pu se référer à des expériences pratiques. « Lors d'un test en novembre 2006, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est plus simple et plus rapide de collecter les signatures sur papier », a-t-il déclaré. Il a ajouté que si l'on n'envoie qu'un courriel avec le lien respectif à l'initiative, la plupart des gens ne réagissent même pas. En revanche, quand on leur tend sous le nez papier et stylo, la situation change.

A l'opposé, Marco Contiero de Greenpeace privilégie la collecte de signatures en ligne : il estime que vérifier des signatures électroniques est moins coûteux. « En prenant les mesures adéquates, on peut facilement garantir la protection des données », a déclaré Contiero à propos de la question de savoir comment concilier efficacité et protection des données dans une collecte de signatures.

## **Challenge Europe 2010**

En août et septembre de cette année, la yes (Young European Swiss) a organisé pour la sixième fois la manifestation « Challenge Europe ». Provoquer l'Europe était d'ailleurs l'objectif de 24 jeunes intéressé(e)s à la politique, originaires de toute la Suisse. Afin de les préparer au projet, les participant(e)s se sont rencontré(e)s d'abord lors d'un séminaire régional, ensuite lors d'un séminaire national commun. Afin de pouvoir se frotter de tout près à la politique de l'UE, le groupe a séjourné en septembre une semaine à Bruxelles où la participation à l'audition au Parlement européen sur l'Initiative citoyenne européenne a constitué le point culminant. De même, lors d'une visite à la Mission suisse auprès de l'UE, les participants ont rencontré des conférenciers de haut niveau avec lesquels ils ont eu des discussions animées.(sr)





# ET SI LA DIVERSITÉ DEVENAIT PLUS QU'UN PRINCIPE !

Par Julien Chérault, secrétaire général adjoint

**L'Union européenne, souvent perçue comme l'Europe des marchés, est néanmoins fondée sur des valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'État de droit et de respect des droits de l'Homme. De plus, les sociétés des États membres sont caractérisées par le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination, condition sine qua non pour devenir membre du club. Reste à faire appliquer ces valeurs dans des cas concrets, en l'occurrence la discrimination des couples homosexuels.**

Frédéric Minvielle, de nationalité française, a épousé son compagnon, de nationalité néerlandaise en 2003. Rien de plus normal, la loi batave reconnaît le mariage entre deux personnes du même sexe depuis 2001. Seulement voilà, par ce simple acte, il aurait renoncé de fait à sa nationalité française. Et c'est là que le bât blesse. La double nationalité n'est possible entre ces deux pays, d'après une convention de 1985, qu'en cas de mariage et de volonté express de conserver sa nationalité. Ce problème illustre la confusion actuelle qui règne en Europe quant il s'agit de la reconnaissance des mariages entre personnes du même sexe (ou tout autre Pacs ou partenariat civil) et au droit qui leurs sont inhérents. Bien qu'officiellement époux aux Pays-Bas, cette acquisition de la nationalité par mariage n'a pas été reconnue en France et a été considéré comme un abandon de la nationalité française. (Devant le tollé médiatique, cet homme a depuis été réintégré dans sa double nationalité.)

C'est donc une petite révolution qui s'est produite le 8 septembre 2010. Un groupe de députés européens a porté à la connaissance de la Commissaire européenne pour la justice, la liberté et la sécurité, Viviane Reding, la discrimination et le non respect des traités dont faisait part certains États en ne respectant pas les droits fondamentaux des couples homosexuels au sein de l'UE. Par droits fondamentaux, il faut entendre non-discrimination, droit à la libre circulation et reconnaissance mutuelle des unions. La situation actuelle

fait que les couples homosexuels mariés ou en union civile perdent souvent leurs droits parentaux, fiscaux et consulaires lorsqu'ils changent d'États Membres

La commissaire a rejoint ce point de vue et déclarée : « Si vous vivez dans une union homosexuelle reconnue légalement dans un pays A, vous avez le droit de garder ce statut et celui de votre partenaire dans un pays B. Sinon, il s'agit d'une violation de la loi communautaire ». Encore de belles paroles qui vont se perdre dans les allées du parlement bruxellois pensez-vous ? Pas si sûr. La commissaire a affirmé qu'elle travaillait actuellement sur ce problème à travers des réunions bilatérales et qu'elle demandait aux gouvernements nationaux de faire appliquer la loi communautaire. Elle ajoute : « Quand cela aura lieu ? Maintenant ! Pas dans 5 ou 10 ans. [...] Si les gouvernements ne veulent pas comprendre, alors des mesures plus radicales devront être prises ».

L'Eurodéputée Ulrike Lunacek (verte, Autrichienne), coprésidente de l'intergroupe sur les droits LGBT (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) commente : « Les droits fondamentaux présents dans la loi communautaire sont valables pour tous les citoyens, sans discriminations concernant leur orientation sexuelle. La commission européenne doit faire avancer la situation et non attendre des États Membres qu'ils appliquent « lentement » ou « peut-être » la loi pour tous les citoyens européens ». Une prise de position claire qui reste à être traduite dans les actes, et surtout à surmonter les réticences de

certain États, conservateurs sur ces thèmes. L'Eurodéputé Michael Cashman (PSE, britannique), coprésident de l'intergroupe sur les droits LGBT, ajoute : « Nous parlons de relations, peut-être l'aspect le plus personnel et le plus privé dans la vie. Les droits de bases européens doivent être garantis pour tous. Il ne s'agit pas de changer la loi sur le mariage dans les États Membres : il s'agit de l'application de la libre circulation dans l'UE ». Les membres du Parlement Européen demandent maintenant au commissaire de clarifier son engagement et attendront la mise-à-jour du rapport de l'Agence des Droits Fondamentaux en janvier 2011 sur l'homophobie dans l'UE.

Espérons alors que, prochainement, couples homosexuelles et hétérosexuelles pourront bénéficier du même droit à la libre circulation, pierre angulaire de la construction européenne et du rapprochement des peuples... ■

## Pour rappel

La situation au sein de l'UE est actuellement la suivante : la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et la Suède autorisent le mariage pour les couples homosexuels.

L'Autriche, la République Tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Royaume-Uni (auxquels la Suisse pourrait se rajouter) autorisent des unions civiles pour les couples homosexuels.



### Droit communautaire

Avec le « Portail e-Justice », ouvert l'été dernier par le Conseil de l'Union européenne, tous les citoyens à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de l'UE ont accès à des informations extrêmement détaillées sur l'organisation, les fonctions et les voies légales des systèmes judiciaires de l'Union mais aussi de tous les pays membres. Qui est confronté à un problème juridique n'importe où en Europe peut aisément, sur plus de 12000 pages, rechercher des réponses et des points de repère.(sp)

<https://e-justice.europa.eu/home.do?action=home&lang=fr>

### Droit communautaire bis

Si vous préférez vous renseigner sous forme de livre, vous pouvez vous adresser gratuitement au « bookshop » électronique de la Commission européenne où vous trouvez le texte intégral comme format pdf du manuel « L'ABC du droit de l'Union européenne » du prof. Klaus-Dieter Borchardt. L'auteur, chef de cabinet d'une direction générale de la Commission et professeur honoraire de l'Université de Würzburg, y étale sur 150 pages ses profondes connaissances pratiques et théoriques du sujet.(sp)

[http://bookshop.europa.eu/is-bin/INTERSHOP.enfinity/WFS/EU-Bookshop-Site/de\\_DE/-/EUR/ViewPublication-Start?PublicationKey=0A8107147](http://bookshop.europa.eu/is-bin/INTERSHOP.enfinity/WFS/EU-Bookshop-Site/de_DE/-/EUR/ViewPublication-Start?PublicationKey=0A8107147)



## « NOTRE SONDERFALL À NOUS TOUS – UNE PROJECTION SUR L'AVENIR DE LA SUISSE »

Le *Sonderfall* Suisse est à la croisée des chemins. Hans Peter Fagagnini connaît bien le pays et peut se prévaloir d'une longue expérience dans la politique, l'administration, l'économie et le domaine de la formation.

D'où vient que la Suisse est un cas « particulier » ? Il s'agit naturellement de la « nation de volonté » et de la concordance, un concept exigeant. La concordance a fait de la Suisse ce qu'elle est devenue – en bien et en mal.

Le prix des Suissesses et des Suisses à payer pour leur *Sonderfall* est élevé. En proie à la désunion, le pays se déchire depuis des années. La mondialisation constitue un défi pour tout le monde. La question européenne, non résolue, nous interpelle. L'économie suisse est très présente en Europe et dans le monde. Politiquement, nous sommes toutefois dans une mauvaise posture. Si elle veut préserver ses acquis économiques, la Suisse ne peut pas rester à l'écart de l'Europe au moment où la voie bilatérale est dans une impasse. Le bilatéralisme risque de faire de la Suisse une prisonnière d'elle-même.

L'auteur passe en revue toutes les options en matière de politique européenne: poursuivre la voie bilatérale, devenir plus multilatérale, en passant par l'adhésion à part entière. Il est persuadé que la poursuite de la voie bilatérale demandera beaucoup plus d'adaptations que l'adhésion. L'appartenance à l'UE exige certes des adaptations à la gouvernance mais ouvre l'accès au marché intérieur. Être membre offre la possibilité de négocier des particularités.

On est plus enclin à faire des concessions à un membre qu'à un tiers. Toutefois, l'auteur ne nie pas que beaucoup de travail attende la Suisse en cas d'adhésion, bien qu'elle soit déjà bien intégrée. Quant à l'armée, c'est aussi l'intégration à l'Europe qui lui assurerait la meilleure place. Fagagnini se prononce clairement pour un renforcement de la position du président de la Confédération. Il propose que son mandat soit prolongé au-delà d'un an et que sa fonction soit assortie d'un droit de veto.

Le verdict de l'auteur ne saurait être plus clair. Si *Sonderfall* il y a, c'est sans nul doute « le *Sonderfall* à nous tous ». Et il nous conseille de nous interroger sur l'issue de notre voie solitaire. A en croire Fagagnini, c'est l'économie qui décidera selon ses intérêts. Que cela nous plaise ou non. Soyons vigilants et inspirons-nous de la lecture divertissante de ce recueil.(mc)

### Peter Fagagnini

Hans Peter Fagagnini est né à Saint-Gall en 1945. Après sa promotion en sciences politiques, il a officié pendant 14 ans comme secrétaire général du PDC Suisse. Ensuite, il est devenu vice-directeur de l'Office fédéral des transports. Plus tard, il a été encore pendant six ans directeur général des Chemins de fer fédéraux CFF. Aujourd'hui professeur à l'Université de Saint-Gall, il y enseigne les sciences politiques.



Politique européenne de la Suisse...

©Neps



15

## eu.spots

### Détenteur du record Luxembourg

Selon Eurostat, 31,9 millions de personnes (ou 6,4%) vivent dans les 27 pays de l'UE qui ne sont pas ressortissants du pays respectif. Parmi eux, 11,9 millions sont citoyens d'un autre pays de l'UE, 7,2 millions d'autres européens, 4,9 millions d'Africains, 4 millions d'Asiatiques et 3,3 millions d'Américains. Avec tout juste 0,1% de la population totale, la Pologne compte le moins d'étrangers – le mini-Etat Luxembourg en comptant avec 44% largement le plus grand nombre.(sp)

### Honorez la production TV du cru

La directive communautaire « Télévision sans frontières », en vigueur depuis 20 ans, est une réussite : les chaînes TV publiques et privées dans les 27 pays de l'UE consacrent en moyenne 63% des heures d'émission à des productions réalisées dans l'UE. La directive prescrit une part minimale de 50%. La Pologne est à la tête avec 85% d'euro-télévision, à l'autre bout de l'échelle se trouvent Chypre, la Slovénie et la Suède situés en dessous de 50%.(sp)

### Les brevets causent une querelle linguistique

En principe, les pays de l'UE se sont mis d'accord sur un système uniforme pour l'enregistrement de brevets. Une querelle linguistique empêche toutefois un accord définitif. L'Espagne et l'Italie ne veulent pas accepter que les documents sur les brevets aient à être présentés en anglais, français et allemand parce qu'ils craignent une discrimination envers leurs propres entreprises et chercheurs. Et l'offre consistant à subventionner les traductions exigées ne les a pas encore convaincus.(sp)

SIÈGE DE BUREAU AL3  
DESIGNER THIERRY AUBERT:  
«IL EST ARTICULÉ, BIEN QU'ON  
NE LE VOIT PAS. —  
LE MÉCANISME DU SIÈGE EST  
INTÉGRÉ DANS L'AXE CENTRAL.»





### **Übersatz von Seite 5 «abattage de mythes»**

fournirait alors, en fin de compte, un peu plus de moyens financiers qu'elle n'en recevrait en retour. Notre paiement-cash serait certainement reçu avec reconnaissance, mais il ne s'agirait en aucun cas d'un montant qui puisse influencer de façon déterminante le budget de l'UE.(sp)

### **Übersatz von Seite 8 «interview Mario Lütolf»**

raison plus aisée des offres au sein de l'espace de l'Eurozone. Les couts de bases suisses élevés et les offres haut de gamme, même avec l'Euro comme monnaie nationale, aurait une influence sur les réservations.

*Source: Urs Eberhard / Tourisme suisse*

### **Übersatz von Seite 9 «interview Rudolf Minsch»**

processus n'est pas d'actualité pour la Suisse. La voie bilatérale assortie d'une politique monétaire indépendante est parfois pénible, mais ce sont avant tout les avantages clairement constatables sur un plan global qui prédominent en Suisse pour l'avenir de cette politique.

### **Übersatz von Seite 12**

#### **Barrières politiques**

A également été abordée la question de l'âge minimal pour la signature d'une initiative ainsi que le nombre minimal de voix émanant des Etats membres ou encore la procédure de vérification des signatures. L'audition a été organisée par le groupe «Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique» du Parlement européen.

L'eurodéputé Alain Lamassoure, exprimant l'opinion générale, précise d'ailleurs qu'à ce stade, le projet de règlement n'est pas assez transparent. Selon lui, il s'agit désormais de « lever les barrières politiques » - les seules barrières existant encore entre les Etats membres dans cette affaire.

Le projet de règlement, présenté par la Commission de l'UE fin mars 2010, doit encore être adopté par le Parlement européen et le Conseil. Il est supposé entrer en vigueur le 1er décembre 2010.

*(Cet article a été compilé en collaboration avec Tink.ch)*